Réf. Farde e-Assemblées : 2438522

N° OJ : **106**

Rapport - Conseil du 06/12/2021

Objet : Proposition introduite par Mme EL BAKRI au nom des conseillers du groupe PTB*PVDA.- Point ajouté à l'ordre du jour en application de l'article 97 alinéa 3 de la NLC et de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur.

En application de l'article 97 alinéa 3 de la NLC, repris également à l'article 9 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, les conseillers du groupe PTB*PVDA ont déposé une demande visant à ajouter un point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

La proposition introduite par le groupe PTB*PVDA vise une modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal et notamment des dispositions reprises aux articles 110 et 111 de ce règlement qui concernent la procédure en séance pour le traitement d'une interpellation citoyenne.

Voir texte en annexe pour la proposition déposée.

Annexes :

Proposition PTB*PVDA FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)